



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2020

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Elisabeth LOBO, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK, Julien ZANY, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET.

**Absents avec procuration** : Lionel NICAUD (procuration à Fabienne SIGAUD), Jacques FROMENT (procuration à Dominique THELINGE), Julien CLEMENT (procuration à Pascaline BACOUET).

**Absents** :

**Secrétaires de séance** : Annie BENECH et Bénédicte LEVIGNAT

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal Madame le Maire accueille et remercie le Major BERTOLINO référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Lot et le Lieutenant Franck LIBEROS, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Puy l'Evêque qui vont présenter l'étude de gendarmerie concernant la mise en place de la vidéo protection sur la commune de Prayssac.

Auparavant, elle demande à l'assemblée de bien vouloir faire une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, assassiné le 16 octobre 2020 devant le collège où il exerçait à Conflans-Sainte-Honorine. Après ce moment de recueillement, Madame le Maire donne la parole au Major BERTOLINO pour la présentation du diagnostic de vidéos urbaines qui a été commissionné à l'occasion du Conseil municipal du 23 octobre 2019.

Il présente, tout d'abord, les différents dispositifs qui existent afin d'améliorer la sécurité publique impliquant les acteurs locaux, les élus, les forces de l'ordre mais également les commerçants, les artisans et les administrés :

- La participation citoyenne (voisins vigilants),
- Le déploiement de l'alerte SMS mise en place avec la CCI, la chambre des Métiers et la chambre d'agriculture, dont le but est la diffusion rapide de l'information sur un évènement localisé ou non sur le département et qui peut impacter les acteurs économiques sur un territoire (fausse monnaie, cambriolage...).
- Le développement de la communication :
  - o d'une part avec le dispositif « tranquillité vacances » qui permet à ceux qui sont inscrits de bénéficier de jour comme de nuit d'un passage des forces de l'ordre devant leur habitation, commerce ou entreprise pendant leur absence.
  - o D'autre part, avec une large diffusion des différents numéros d'appel d'urgence encore trop méconnus par la population.
  - o Et enfin le développement de l'opération « tranquillité seniors ».
- Le renforcement de la sécurité et l'amélioration de la tranquillité publique par la vidéo protection urbaine

Ce dernier dispositif, qui fait l'objet du diagnostic de ce soir, est assez dissuasif, il donne l'exemple de la commune de Saint-Céré qui a vu, dès la première année d'exploitation, une baisse de la délinquance de 40%.

C'est un dispositif règlementé qui s'inscrit dans le respect des libertés publiques et individuelles, qui est là pour surveiller et « vidéo protéger » la voie publique, les établissements publics et leurs abords le tout dans un esprit de complémentarité dans l'action des forces de l'ordre. C'est une aide à la résolution des enquêtes car il permet d'identifier des individus, des véhicules, des modes opératoires et des directions de fuite.

Le Major insiste sur le fait que ce dispositif est vraiment un outil complémentaire à l'action des forces de l'ordre et à l'action des élus sur la commune.

Il explique que ce diagnostic s'appuie sur des statistiques de la délinquance locale qui permet de déterminer les zones les plus sensibles sur la commune. Il précise que de novembre à décembre 2019 une enquête a été menée sur le terrain, en relation avec le policier municipal de la commune, pour l'identification et l'évaluation des secteurs à « vidéo protéger » en tenant compte des problématiques locales liées à la délinquance.

A l'aide de graphiques, il montre, selon deux éléments de comparaison : d'une part l'activité délictuelle sur l'ensemble des communes qui composent la communauté de brigade de Puy l'Evêque, et d'autre part celle propre à Prayssac, l'évolution de la délinquance sur les années 2017-2018 et 2019. A savoir :

- Délinquance générale : pour l'année 2017, 569 faits recensés sur la communauté de brigade dont 97 sur la commune de Prayssac – pour 2018, 632 faits recensés dont 110 pour Prayssac et enfin en 2019, 799 faits recensés dont 118 sur Prayssac. Constat d'une progression sensible mais régulière.
- Cette augmentation est également constatée pour l'atteinte aux biens (cambriolages, vols, dégradations, destructions), l'atteinte à la tranquillité publique, l'atteinte et violences aux personnes.

Pour les chiffres de l'année 2020, stabilisés au 30 septembre, il y a, pour la commune de Prayssac, 70 faits constatés dont 31 atteintes aux biens dont 11 cambriolages, 17 violences faites aux personnes et 25 atteintes à la tranquillité publique. Ce qui fait une progression d'un peu moins de 1%.

Il insiste sur le fait que sur l'ensemble des communes, Prayssac reste la plus impactée par des faits de délinquance en raison de son attractivité et de sa desservitude par des axes routiers pénétrants, roulants et rapides avec les départements limitrophes.

Par rapport à ces chiffres et à l'étude effectuée, quatre secteurs ont été retenus pour une éventuelle installation de vidéo protection selon les priorités qui avaient été déterminées :

- Le centre-ville : Mairie et abords
- L'ensemble du complexe sportif et de loisirs
- L'entrée d'agglomération côté Est (croisement rue Sœur Marguerite MEYMEN / EHPAD)
- La sortie d'agglomération côté Ouest (rond-point de la zone commerciale de Carrefour)

Afin d'exploiter ce système, le Major informe l'assemblée qu'il faut obtenir un agrément de la Préfecture pour une durée de 5 ans renouvelable et modifiable en fonction des besoins. Ce système est garanti par le code de la sécurité intérieure. La commune peut également mettre en place une charte éthique dans laquelle elle s'engage à mettre en place de la vidéo protection tout en garantissant le respect de la vie privée et des libertés individuelles. Il peut aussi y avoir une convention de partenariat entre la commune, l'Etat et les forces de sécurité intérieure dans le cadre de la mise à disposition des images. Il précise que la réglementation prévoit une durée de conservation de 30 jours maximum. Au 31<sup>ème</sup> jour, l'information est écrasée automatiquement.

A la fin de l'exposé, une discussion s'instaure avec les élus qui souhaitent plus de précisions sur certains points.

Madame le Maire précise à l'assemblée que la municipalité a longtemps hésité pour lancer cette étude-diagnostic : « en effet, nous n'étions pas spécialement « pour » mais il faut se rendre à l'évidence que parfois nous sommes impuissants face à certains actes délictueux. La situation n'est pas dramatique par rapport à d'autres territoires, mais il faut aujourd'hui se doter d'outil dissuasif. De plus, la demande des habitants pour ce type d'installation est de plus en plus fréquente ».

Pascaline BACOUET demande si la population sera informée de la mise en place de caméras. Le Major BERTOLINO répond que la réglementation est très précise sur la protection des libertés individuelles. Il informe l'assemblée qu'il est obligatoire de positionner des panneaux mentionnant que la ville est sous vidéo-protection.

Fabienne SIGAUD ajoute que l'information réalisée notamment par le biais du bulletin municipal permettra aux citoyens de suivre l'avancée du projet. Elle précise aussi que de nombreuses étapes sont encore à franchir : « une étude technique doit être réalisée par un prestataire pour chiffrer la mise en place du dispositif, analyser les opportunités d'emplacements et déterminer le type de matériel à utiliser. De toute façon, c'est un projet qui sera réalisé en plusieurs phases pour étaler les coûts ».

Eric Antunes demande le prix d'un tel équipement. Le Major BERTOLINO répond que c'est très variable en fonction du type de caméras, entre 5000 €uros et 10 000 €uros par caméra.

Madame le Maire rappelle une nouvelle fois que le dossier technique permettra de solliciter des aides sur un fonds spécifique de lutte contre la délinquance. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit, dans un premier temps, de positionner quelques caméras à des endroits stratégiques. Le déploiement sera calibré en fonction du coût restant à charge de la collectivité.

Madame le Maire remercie le Major BERTOLINO et le Lieutenant LIBEROS pour leur intervention. Ils quittent la salle du Conseil.

*Madame le Maire ouvre la séance à 21H28*

Avant de commencer la séance, elle demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou des questions concernant le compte-rendu du conseil Municipal du 22 septembre 2020.

Sans observation ni question, elle propose de passer à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 Mise en place d'un système de vidéo protection
- 2 Mise à disposition d'un adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à la communauté de communes : espace co-working
- 3 Création d'un poste à 35h à la cyber base
- 4 Mise à disposition du bâtiment co-working à la communauté de communes
- 5 Dossier de demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région, du Département pour la restauration du beffroi, du cadran, de la cloche de 1860 non protégée au titre des monuments historiques et de deux cloches protégées au titre des monuments historiques. Plan de financement de l'ensemble de la restauration.
- 6 Composition de la Commission Foires et Marchés
- 7 Choix de la thématique pour le budget participatif 2021
- 8 Subvention exceptionnelle Rugby Club Puy l'Evêque
- 9 Décision du maire
- 10 Questions diverses

### **1. Mise en place d'un système de vidéo protection**

Suite à l'intervention du Major BERTOLINO et du Lieutenant LIBEROS, Madame le Maire explique qu'il faudra également dédier un local sécurisé à cette activité et former le policier municipal. Ceci étant dit, elle propose à l'assemblée de se prononcer sur le déploiement d'un programme de vidéo protection sur la commune en plusieurs phases et de solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 80% pour ce projet.

**Vote : 16 voix Pour 2 voix contre et 1 abstention**

### **2. Mise à disposition d'un adjoint principal d'animation 2<sup>ème</sup> classe à la Communauté de communes**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place des espaces de co-working de Prayssac et de Luzech, la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble demande à la commune de Prayssac de mettre à disposition l'adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe actuellement en poste à la Médiathèque de Prayssac à raison de 80% de son temps de travail. Il assurera les missions de communication, d'accueil et de développement des sites de Prayssac et de Luzech.

Dans un premier temps la mise à disposition se fera à titre gratuit pour la période du 2 novembre au 31 décembre 2020 (à raison en moyenne d'une journée par semaine), puis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 la mise à disposition se fera à titre payant (80%).

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### 3. Création d'un poste à 35h à la cyber base

Madame le Maire explique au Conseil que suite à la mise à disposition de l'adjoint d'animation Principal 2<sup>ème</sup> classe à la CCVLV pour 80% de son temps, il s'avère nécessaire, pour le bon fonctionnement de la cyber-base, d'augmenter le temps de travail de l'adjoint d'animation actuellement à temps non complet, soit passer de 28 à 35h.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### 4. Mise à disposition du bâtiment co-working à la Communauté de communes

Madame le Maire rappelle que l'espace de co-working de Prayssac est aménagé dans la salle Cornu située dans le bâtiment de la médiathèque. Cet espace actuellement en travaux, relèvera de la compétence de la CCVLV. A ce titre, il convient donc d'établir une convention de mise à disposition gratuite entre la Commune de Prayssac et la Communauté de Commune, qui dès lors supportera les charges inhérentes à cette salle.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### 5. Dossier de demande de subvention : restauration de l'église de Prayssac

En préambule, Marie-Claude MILLET, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil un diaporama laissant apparaître les dégradations des cloches (dont deux cloches protégées au titre des monuments historiques et une cloche de 1860 non protégée au titre des monuments historiques), du beffroi et du cadran de l'église Saint Barthélémy et justifiant la restauration envisagée.

L'ensemble du projet est estimé à 47 978.80 € HT soit :

- Pour les deux cloches protégées : 19 881 € HT
- Pour la cloche non protégée, le beffroi et le cadran : 28 097.80 € HT

Elle informe l'assemblée que dans le cadre de cette restauration il convient de solliciter une aide financière auprès des organismes suivants :

- La DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- La Région
- Le Département

Elle détaille le plan de financement de la façon suivante :

Total estimatif de l'ensemble du projet	<b>47 978.80 € HT</b>
Subvention <b>DRAC</b> ➤ 25% de 19 881 € ht	4 970 €
Subvention <b>REGION</b> ➤ 20 % de 19 881 € ht ➤ 20 % de 28 097.80 € ht	3 976 € 5 620 €
Subvention <b>DEPARTEMENT</b> ➤ 20 % de 19 881 € ht ➤ 30 % de 25 975 € ht	3 976 € 7 793 €
Autofinancement	21 643.80 €

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### 6. Désignation des membres de la commission foires et marchés

Christophe ROGER rappelle que lors du conseil municipal du 22 septembre 2020 la composition de la Commission Marché a été votée. Cependant, il convient aujourd'hui de désigner les personnes qui siégeront à la commission pour les délégations suivantes :

- 1- Représentants des élus : Elsa SOARES et Nathalie WOOMACK
- 2- Représentants des commerçants non sédentaires : Stéphane TEYSSÉDRE et Sébastien MOULY

3- Représentants des commerçants sédentaires : Jean-François PUIG et Florian PRUNET

**Vote : 17 voix Pour 2 abstentions**

### **7. Choix de la thématique pour le budget participatif 2021**

Ayant déjà été abordés lors du dernier Conseil, Fabienne SIGAUD rappelle les objectifs et les enjeux du budget participatif. Elle propose à l'assemblée délibérante d'une part d'approuver le principe de la création d'un budget participatif à Prayssac, d'autre part d'adopter la thématique « Citoyenneté », qui pourra être déclinée en plusieurs catégories comme :

- La Citoyenneté environnementale,
- La Citoyenneté urbaine
- La Citoyenneté numérique

Et enfin, de voter l'enveloppe maximum consacrée à ce projet : montant de 20 000 € pour l'année 2021.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### **8. Subvention exceptionnelle Rugby club Puy l'Evêque**

Christophe SOUDE, adjoint au maire, présente aux membres du Conseil la demande de subvention exceptionnelle déposée par le Rugby Club Puy l'Evêque.

Cette subvention permettrait au Club de financer l'intervention d'un animateur de l'association « Colosses aux pieds d'argile » dont l'objectif est la sensibilisation sur le harcèlement sexuel et les violences à enfants dans les milieux sportifs et associatifs. Ce projet est porté par l'école de rugby et est destiné non seulement aux adhérents du club mais également à tous les éducateurs de toutes les associations du canton de Puy l'Evêque.

Le coût de la prestation s'élève à 1264 € avec le plan de financement suivant :

- |                            |       |
|----------------------------|-------|
| - Subvention Département : | 500 € |
| - Mairie de Puy l'Evêque : | 250 € |
| - Mairie de Prayssac :     | 250 € |
| - Fonds propres :          | 264 € |

Christophe SOUDE propose donc à l'assemblée d'octroyer une subvention exceptionnelle au Rugby Club Puy l'Evêque d'un montant de 250 €.

Elsa SOARES ne prend pas part au vote.

**Vote : 15 Pour et 3 abstentions**

### **9. Décision du Maire**

Madame le Maire informe les Conseillers que l'Agence d'architectes JOYES, situé 16 rue Arnaud Vidal à Toulouse, a été retenue pour la mission « diagnostic » concernant le projet de rénovation du cinéma Louis Malle, pour un montant de 9520 €. Elle précise que cette Agence a travaillé par le passé avec le cinéma de Gindou ce qui lui confère une expérience non négligeable.

### **10. Questions diverses**

- Pascaline BACOUET demande où en est le projet d'acquisition de l'immeuble Santa Maria ? Madame le Maire lui répond que pour l'instant le dossier est dans les mains des notaires qui sont en attente d'un document administratif difficile à obtenir.
- Christophe SOUDE remercie tout le personnel municipal mais aussi les enseignants pour le travail effectué conjointement à la mise en place du protocole sanitaire lors de cette rentrée scolaire en plein confinement. Les rentrées pour les trois établissements se sont globalement bien passées. Fabienne SIGAUD précise que la présence de la gendarmerie sur le parking des écoles était liée à l'alerte Vigipirate.
- Madame le Maire informe les Conseillers que les élus locaux se sont exprimés par voie de presse concernant l'injustice et l'iniquité des fermetures de certains commerces par rapport à

d'autres et surtout aux plates-formes de vente en ligne. Les Maires de Puy l'Evêque, Luzech, Sauzet, Prayssac ainsi que le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble vont rédiger un courrier à l'attention du Préfet lui demandant de revoir certains critères.

- Elle remercie les entreprises Carrefour Market et l'Orchidée pour leurs dons en chrysanthèmes. Les agents municipaux les ont laissés à disposition des citoyens au cimetière de Prayssac.
- Elle informe l'assemblée qu'une étude a été lancée par rapport au contrôle phytosanitaire des platanes. 12 platanes ont été diagnostiqués afin de connaître leur niveau de dangerosité, leur état sanitaire et leur espérance de maintien, mais surtout pour minimiser et maîtriser l'augmentation des risques pour la sécurité publique. Il y a deux éléments à prendre en compte, le risque de rupture et la fréquentation de la zone. Les sites qui ont été choisis sont des sites considérés comme sensibles : Place d'Istrie – Place Dutours devant le cinéma – Ecoles. Sur les 12 platanes, il y en a 9 sur la Place d'Istrie, 1 devant le cinéma et 2 dans la cour de l'école élémentaire. Globalement ces platanes sont dans un état général moyen en raison de tailles passées de réduction drastique, d'où un fort déséquilibre physiologique. De plus, ils ont également soufferts en raison de l'aménagement des places qui ont été refaites sans laisser la possibilité aux racines de respirer.

En 2020, une taille douce a été réalisée sur les platanes de la place d'Istrie, c'est une pratique à privilégier sur l'ensemble des arbres de la commune. Deux arbres de la Place d'Istrie ont été plus sévèrement marqués par les tailles abusives du passé et sont actuellement en risque de rupture, donc leur abattage est préconisé. De même pour un arbre dans la cour de l'école élémentaire qui présente des signes d'infection par le phéllin tacheté (un champignon qui fait pourrir l'arbre de l'intérieur). A l'avenir, il s'agira de procéder à une taille douce et au remplacement progressif des arbres abattus et malades afin de préserver l'aspect ombragé de nos places. Au vu de ce diagnostic, les trois platanes seront abattus et remplacés rapidement.

- Fabienne SIGAUD informe les Conseillers que conjointement avec le Président de la Communauté de communes et le directeur de l'EHPAD, ils ont sollicité la Préfecture pour une aide financière dans le cadre du plan de relance concernant la rénovation de la maison de retraite : 600 000 € ont été obtenus.

*Sans autres questions,*

*La séance est levée à 23h00.*